

—•—

\* **LETTRE DCCCLVI.**

*Le Prince d'Orange à Mr d'Espruneaux. Il est très-disposé à servir le Duc d'Anjou (MS. P. 8781).*

\* \* En oct. et nov. une grande partie des troupes du Duc d'Anjou s'étoit joint aux Wallons. Le Duc, mécontent lui-même (p. 472, sq), favorisoit les Mécontents. Le 8 nov. il dit nettement aux Etats-Gén. qu'il croit qu'on fera bien de prêter secours contre ceux de Gand. «Hy merckte wel dat syn volck afgedanckt zynde, de Walen  
† fristen (?)».

»partye vercore, maer dat het hem also best dochte, omdat die  
 »van Ghent deden dat niet wel ghedaen en was; daeromme hem  
 »best ware de ander partye te stercken om de Ghentenaers beter  
 »wederstandt te doen; want alsoo de saecken beter souden zyn  
 »te vereenigen; » *v. Meteren*, p. 144<sup>b</sup>.

Les Etats-Gén. le prièrent de suivre une marche plus directement pacifique. Leur anxiété se manifesta dans la réponse du 23 nov. au S<sup>r</sup> d'Espruneaux. Reconnaissance sans bornes; pourvu qu'il rappelle ses troupes et mette fin à la guerre civile. Si la paix avec le Roi ne se fait pas avant le 1 mars, on lui offrira la Souveraineté; se fait-elle, à lui tout l'honneur; puis des magnifiques présents; des statues («*eeuwelyck voor de Nacomelingen een* »*Statue of Beelt van Coper, op de heerlykste plaetsen der Steden* »*van Antwerpen en Brussel; » l. l.*); une couronne d'or chaque année; enfin «*multa*, » dit *Languet*, «*quae mihi potius ridicula* »*quam honorifica videntur: Ep. secr. I. 2. 772.*

Le Duc désira peut-être conquérir, à si peu de frais, l'immortalité. Du moins se montra-t-il traitable: le 26 nov., «*Lettres du Duc d'Anjou, qui escript de faire toutz devoirs* »*pour appaiser les altérations survenuz entre les Gantois et Wal-* »*lons, et qu'il a envoyé vers les François, pour les rappeler, un* »*sien conseiller, et qu'il auroit communiqué avecq M. de Mon-* »*tigny, qui luy auroit communiqué certains articles qu'il trouve* »*assez raisonnables. . . . Sera respondu que les Estatz le remer-* »*chient. . . et le supplient de vouloir continuer en si bonne et* »*sainte intention: » Rés. MSS. d. Et.-G.*

La Lettre du Prince semble la preuve que cette requête ne fut pas vaine. — Quant à l'Assemblée solennelle (T. V. p. 490) des Etats-Gén., on avoit promis qu'elle se réuniroit, un mois après qu'il auroit satisfait à la condition; «*om over syn verdiensten te* »*resolveren: » V. Meteren, l. l.*

Monsieur, j'ai veu avec grand contentement la response de son Altèze sur les articles des Estats, car, comme vous sçavez que surtout j'ay désiré qu'on luy donnat satisfaction condigne à ses héroïques desseings, aussi ay-je été

1578. bien aise de veoir qu'icelle a prins de bonne part le devoir  
Décembre. que les dits Estats y ont rendu. De ma part, puisque je  
vous tiens assez esclaircy de mon intention et zèle en  
cest endroit, n'en ferai aultrement, si non pour vous  
asseurer qu'il ne tiendra à ma diligence et sollicitation  
que l'assemblée générale des Estats ne se convocque  
dans le temps préfix, à quoy je suis marry que les em-  
pêchemens qui s'offrent en ce pays ne me permettent d'y  
faire tel devoir comme je vouldroy bien, ores que j'es-  
père qu'avec la grâce de Dieu le tout se remédiera de  
telle sorte que son Altèze aura toute occasion de s'en  
tenir contente.

Quant au fait du Sieur de Bonnivet, il sçait luy mesme  
combien il m'a desplaey, et de quelle affection je désire-  
rois que rayson luy en fut faicte, à quoy certes je tiendray  
la main, tant qu'en moy sera, comme je feray en toutes  
aultres choses qui concerneront le service de son Altèze,  
pour le regard duquel je suis bien aise que icelle s'emploie  
à bon escient pour faire retirer les troupes Françoises  
d'avec les Wallons, à cause que par cela les empêchemens  
qui retardoient aulcunement son service, seront en partie  
ostés, qui fera que je m'y puisse tant plus promptement  
et avec meilleur fruict employer. Tant, après mes très af-  
fectueuses recommandations à vostre bonne grâce, je prie  
Dieu vous donner, Monsieur, en santé, bonne vie et lon-  
gue. De Gand, ce xii jour de Décembre 1578.

Vostre<sup>1</sup> bien bon ami à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur d'Espruneaux, Ambassadeur  
de Monseigneur le Duc d'Anjou.

<sup>1</sup> Vostre—service. *Autographe.*